
CONSEIL D'ÉCOLE NO 1 - MARDI 14 NOVEMBRE 2017

Ordre du jour

1. Bilan de la rentrée scolaire 2017
2. Règlement intérieur et organisation de l'école
3. Le projet d'école
4. Point budgétaire et le PPMS
5. La vie de l'association de parents d'élèves
6. Moments festifs réalisés et à venir

Présents :

Direction :

Mme la Provisure adjointe, M. le Directeur, Mme la Directrice administrative et financière.

Excusée : Mme RENN, Provisure

Enseignants : Mmes AUVE, ROQUEJOFFRE, DUBOS, NEUMEYER, BENETEAU, FELLIERS, PERNIER, PRUDHOMME, APPELBAUM, LACOUR, YACOUB, NICOLAIDI, KASSIMI, PERLY, LAGONIKA, FARMAKAKI et KAVVADIAS.

APE : Mr. BAXEVANAKIS et Mmes SFIKA, FORNARO-ARGYRAKIS, MALAXOS, LIAPPA, PAPANTONOPOULOU, SYLAMIANAKIS et VLACHOU-LAMBLIN.

Annonce du décès d'une ancienne collègue de l'école : madame Michèle BRATIS

- **Adoption du compte rendu du conseil d'école du 6 juin 2017**

Modifications demandées par l'équipe enseignante au compte rendu :

- Que le nom des jardins créés en 2016/2017 apparaisse explicitement sur le compte rendu.
- Indiquez la procédure suivie par les enfants pour choisir le nom des jardins.
- L'impulsion donnée par l'APE pour la création de lieux de culture il y a 4 années.

Après modifications, le compte-rendu du conseil d'école du 6 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

- **Monsieur ROSSIGNOL présente Mme Evdokia KARATZI nouvelle infirmière de l'école.** Elle explique qu'elle fait partie d'une équipe composée également de Monsieur SOULIS, médecin scolaire et de monsieur VIDECOQ Infirmier.

1. BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017

1.1. Aménagements de l'accueil en Maternelle lors des premiers jours de la rentrée.

Cette année de nouveau la rentrée des élèves de PS a été aménagée sur 3 semaines. Les parents sont invités à amener les enfants, petit à petit, de 2h par jour les premiers jours à la semaine complète à la fin des 3 premières semaines.

Une rentrée échelonnée a été organisée également en GS et quelques dispositifs ont été mis en place avec l'aide d'enseignants supplémentaires afin de permettre à nos élèves et à leurs parents de vivre ce moment important dans les meilleures conditions possibles.

Cette organisation a porté ses fruits puisque les enfants semblent avoir très bien vécu cette rentrée.

Cette année encore, des enfants ne purent tous être accueillis et durent être inscrits dans une école du réseau des écoles satellites (cf. page 3 « écoles satellites »). La collaboration avec ces établissements est effective et se passe très bien.

1.2. Effectifs :

Cette année, nous comptons 30 classes à l'école.

Le nombre de classes est très important au regard des locaux et du nombre de salles disponibles.

Effectifs au 14 novembre 2017

Niveaux	12/13	13/14	14/15	15 /16	16/17	17/18	Moyenne
PS	35	26	29	29	30	27	27.8 29 26.3 27 27.326
MS	66	70	50	52	52	51	27.8 29 26.3 27 27.326
GS	66	78	86	77	76	75	27.8 29 28.6 25.6 25.325
CP	94	107	115	118	108	109	23.5 21.4 23 23.6 21.621.8
CE1	107	95	109	114	116	118	24.25 23.7 27.2 22.8 23.223.6
CE2	84	98	103	103	115	116	23.5 24.5 25.7 25.7 28.7523.2
CM1	98	83	102	99	106	112	24.5 27.6 25.5 24.75 26.522.4
CM2	81	93	87	91	97	107	27 23.25 29 22.75 24.2526.75

Rappel des priorités pour être scolarisé dans notre établissement :

- *priorité No 1* : enfants de nationalité Française
- *priorité No 2* : enfants scolarisés dans un établissement Français ou de l'AEFE.
- *priorité No 3* : Enfants issus de fratries scolarisées au LFH et enfants des anciens élèves.

Les demandes de scolarisation en maternelle sont également gérées et un dialogue existe avec les écoles satellites.

Ces établissements sont appelés « *écoles satellites* » puisqu'une collaboration existe depuis plusieurs années avec le LFH ED. Des projets communs et des temps de formation sont construits. L'enseignement est dispensé en grande partie en français et certaines (EMEDOF et Le petit bonheur) accueillent des enfants français bénéficiaires d'une bourse de l'état Français, du fait de l'éloignement du LFH ED au domicile de ces enfants.

Les noms des écoles satellites sont sur le site du LFH ED.

Madame Mossard indique que ces dernières années, le lycée a relevé peu de départs d'enfants entre l'école et le collège : les effectifs de CM2 sont sensiblement identiques à ceux du collège l'année d'après.

Pour les années à venir le lycée a l'objectif de maintenir les effectifs en CP à environ 108 élèves admis au maximum. Cela permettra ainsi à l'établissement de pouvoir scolariser les enfants sans difficultés de locaux.

En réponse à une question des parents concernant le niveau scolaire des enfants, les évaluations nationales CP réalisées en ce début d'année ont montré que les élèves accueillis ont très bien réussi et ont obtenu de bons résultats. Nous accueillons cette année en CP 41.2% d'enfants français ou franco-grecs, 47,7 % d'enfants grecs et 11% d'enfants d'une autre nationalité.

2. REGLEMENT INTERIEUR ET ORGANISATION DE L'ECOLE :

2.1. Règlement intérieur :

Rappel concernant les médicaments et objets autorisés :

Un enfant ne doit en aucun cas avoir de médicaments dans ses poches ou dans son cartable.

Quand un enfant est malade, il doit rester à la maison.

Lorsqu'un élève doit suivre un traitement, il est tout à fait possible de demander à son médecin de famille d'adapter l'ordonnance à la vie d'un établissement scolaire, en favorisant par exemple la prise de médicaments le matin et le soir.

De manière exceptionnelle, pour un traitement ponctuel indispensable, les parents ont la possibilité de contacter la direction qui pourra trouver une solution.

Il a été demandé par les enseignants de modifier l'article concernant les évaluations nationales CE1 et CM2. Celles-ci n'existant plus, le paragraphe est supprimé.

Suite à une remarque de la part de Mme Dubos, enseignante en PS, il est rappelé que pour être scolarisé dans une école française, l'enfant doit être propre et ne plus avoir de couche culotte.

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité pour l'année scolaire 2017-2018.

2.2. La communication de l'école vers les familles.

Cette année, 2 innovations sont à relever :

- La création d'un document et d'un « magnet » indiquant le mode de communication à utiliser et le destinataire adéquat. Ils ont été remis à la rentrée lors des réunions avec les parents.
- Un mail régulier aux familles les informant de la vie de l'école qui, pour l'instant, a été hebdomadaire.

2.3. La circulation aux abords de l'établissement

Des décisions ont été prises par le conseil municipal d'Agia Paraskévi concernant le sens unique autour de l'établissement. Ces décisions ont été transmises à la préfecture pour validation. L'établissement est donc maintenant dans l'attente de cette décision.

Points importants à rappeler aux parents :

- Informer leur enfant qu'il ne doit pas marcher derrière une voiture à l'arrêt : le véhicule peut en effet reculer lorsqu'il est en pente.
- Pour procéder à la dépose de l'enfant sans que l'adulte ne descende de la voiture, il s'agit simplement d'avancer et de s'arrêter devant le portail de l'école.
- La rue Megaloharis doit être utilisée dans le bon sens.

2.4. La répartition des élèves dans les classes.

Les critères de répartition des élèves dans les classes sont des critères pédagogiques et il s'agit de réussir un savant mélange pour que la classe puisse fonctionner de la meilleure façon possible. Les effectifs sont le plus possible hétérogènes par le niveau scolaire, le sexe, la nationalité. Le niveau de langue anglaise n'est pas pris en compte.

Au bas mot, il s'agit d'un travail de 6 à 8 heures de concertation pour préparer les classes.

Pour ce qui concerne les élèves qui peuvent avoir des comportements difficiles, ils sont minutieusement affectés dans les classes et l'équipe tient compte de leur spécificité.

Madame Gounari, référente pour les enfants à besoins spécifiques, accompagne les équipes dans la prise en charge de leurs difficultés et est régulièrement associée à la rédaction des projets individualisés. L'école a également pour objectif « le vivre-ensemble » et les situations sont gérées au sein de la classe et au sein de l'établissement. Nous pouvons relever de réels progrès chez ces élèves au long des années.

2.5. Les devoirs à la maison

La circulaire du 29/12/56 pour l'école élémentaire reprend l'arrêté du 23/11/56 relatif à la suppression des devoirs rédigés à la maison.

Pour notre établissement, nous limitons au maximum les devoirs écrits et travaillons sur ce sujet pour qu'au sein d'un même niveau il y ait une cohérence.

Pour les familles qui souhaitent plus de devoirs à la maison, il faut savoir que le système français considère que les enfants doivent, dans les horaires extrascolaires, consacrer leur temps à des

activités autres. Un rappel est fait sur le rythme de l'enfant. Attention à la quantité d'activités hebdomadaires, activités qui peuvent nuire au rythme et agir sur la fatigue de l'enfant.

Il faut privilégier également les lectures et les jeux calmes.

2.6. Le rôle des commissions transports et restauration scolaire.

Deux commissions sont installées au sein de l'établissement afin de gérer les difficultés et répondre aux questions et demandes des familles.

L'APE siège dans ces commissions et peut donc être contactée sur ces sujets par les familles.

3. LE PROJET DE L'ÉCOLE :

3.1. Présentation de l'école aux nouvelles familles.

Nous organisons trois après-midi avant le mois de janvier pour présenter l'école aux nouvelles familles qui sont intéressées par l'inscription dans notre établissement pour l'année scolaire 2018-2019. Nous avons accueilli 45 personnes début octobre et nous attendons 52 personnes fin Novembre. Une présentation est aussi prévue le 20 décembre.

3.2. Accueil des nouveaux élèves.

- Les inscriptions ouvrent dès le début du mois de décembre prochain en ligne.
- Les nouvelles familles qui auront fait une demande d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 seront accueillies au mois de février 2017.

3.3. La politique des langues.

- L'enseignement du Grec

Un nouveau dispositif a été créé cette année pour les élèves hellénophones des classes de CE2, CM1et CM2. Sur le modèle des APC (activités pédagogiques complémentaires) du programme français, les élèves en difficultés en grec, repérés en ce début d'année, pourront être pris en charge à raison d'une heure par semaine par Mme Farmakaki. L'accord des parents est bien sûr demandé puisqu'il s'agit d'un temps périscolaire. Ce dispositif donne satisfaction et l'on peut déjà indiquer que des progrès sont tangibles.

- L'enseignement du FLM2, français langue maternelle 2

Un nouveau dispositif a été mis en place pour cette matière et pour les élèves de CP. Les enfants non francophones suivent 4 fois par semaine les cours de FLM2 avec Madame PERLY. En relation très étroite avec les professeurs de CP, cette enseignante accueille les enfants de 12h15 à 14h30. Ils suivent ainsi plus de 8h par semaine de Français Langue Etrangère en ce début d'année.

Les élèves peu francophones du CP sont par ailleurs pris en charge à raison de 2h par semaine en FLM2 entre 14h30 et 16h30 et 2h par semaine en français de jeux et temps d'étude organisées en complément.

3.4. Les classes transplantées.

Le projet des classes transplantées a été présenté :

CM1 : Cette année les 5 classes de CM1 souhaitent partir ensemble dans le Péloponnèse (5^{ème} édition) à Mistra les 14/15/16 mars ou les 21/22/23 mars.

Il ne s'agit pas d'un séjour touristique mais d'une vraie classe qui se « transplante » à l'extérieur. Un questionnaire a été établi avec un chercheur de l'école Française d'Athènes.

Cette année encore, les élèves auront la possibilité de s'intéresser à la culture des oranges, la greffe d'un oranger, la culture des orangers et de ses transformations au travers des usines de fabrication des jus d'oranges permettant la dynamique économique de toute une région. Une dominante sport sera aussi prévue avec entraînement à la course longue. Deux nuits seront passées sur place et les enfants mangeront dans les tavernes locales. Le coût est de 150 euros qui peut être revu à la baisse si la vente des crêpes lors de la fête du printemps organisée par les parents a été fructueuse.

Les participants au conseil d'école sont invités à faire des remarques ou formuler leurs éventuelles oppositions à ce projet de classes transplantées.

Personne n'ayant émis d'opposition, un avis favorable est émis par le conseil d'école pour la classe transplantée dans le Péloponnèse pour les élèves de classes de CM1 pour cette année scolaire.

4. POINT BUDGETAIRE

La parole est donnée à Mme PASQUIERS, Directrice administrative et financière.

La présentation et la discussion du budget ont eu lieu le 16 Novembre au conseil d'établissement.

De janvier à décembre 2018, sont prévus :

▪ BUDGET FONCTIONNEMENT

CREDITS D'ENSEIGNEMENT 57400€ +10500€ (sorties) = 67900€

BCD 6 000€

INTERVENANTS EXTERIEURS 6 000€

MOBILIER 18 350€

JARDINS PEDAGOGIQUES 6 000€

▪ INVESTISSEMENT

RENOVATION SALLES 64 000€

EQUIPEMENT INFORMATIQUE 10 000€

Nous pouvons donc relever un total général pour l'école primaire de 178 250€

5. LA VIE DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé.

6. MOMENTS FESTIFS REALISES ET A VENIR

Pour des questions de temps, seule cette sortie à venir a été abordée :

Les classes de PSMS et GS se rendront au parc TATOI dans le cadre des projets de classe. Les GS rencontreront sur place leurs correspondants de l'école Satellite « Play and Learn » dans le cadre de notre projet commun : « Le voyage d'Arthur et de Basile ».

Fin du conseil d'école : 17h15